

## France Numérique Ensemble

Pour une politique publique d'inclusion numérique proche des territoires

**Parlons inclusion numérique :** Zoom sur les orientations nationales

### Poursuivre l'inclusion numérique au sein des territoires : Un enjeu de cohésion sociale et territoriale

De nombreux Français ont besoin d'être accompagnés dans le développement de leurs usages et compétences numériques. Un constat appuyé par plusieurs études récentes :

🔍 **1 Français de plus de 18 ans sur trois est considéré comme éloigné du numérique, faute de maîtriser les compétences élémentaires.**

Enquête CREDOC / CREAC commandée par l'ANCT

🔍 **L'inclusion numérique est la 2ème préoccupation des territoires** après la cybersécurité

🔍 **69% des collectivités** répondantes ont mis en œuvre un **plan d'inclusion numérique**

Baromètre de la maturité numérique des territoires, 3<sup>ème</sup> édition, 2023 - EY Consulting

### France Numérique Ensemble : Une feuille de route issue d'un processus de concertation collective

La feuille de route France Numérique Ensemble a été élaborée dans le cadre\* du Conseil National de la Refondation Numérique, lancé fin 2022 par le Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de la Transition numérique et des télécommunications.\*

#### Au total :

- » **4 groupes de travail** ont mobilisé **73 experts**, représentant **59 organisations** du secteur
- » **61 auditions** ont été menées
- » **30 concertations** locales organisées par les Hub territoriaux pour un numérique inclusif qui ont réuni près de **1 000 participants**
- » **366 propositions** recueillies sur la **plateforme en ligne**, dont **96 contributions citoyennes**

\* Ces travaux collectifs ont permis de formaliser des constats et attentes communes, présenté dans un document de synthèse publié en avril 2023 : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/restitution-des-travaux-du-cnr-numerique-1118>



# Renforcer la territorialisation de la politisation d'inclusion numérique

**Les 4 objectifs  
fixés par la  
feuille de route**

**8 millions**  
de personnes  
éloignées du  
numérique  
accompagnées  
d'ici 2027

**2 millions**  
d'appareils  
reconditionnés  
accessibles  
aux plus modestes

**20 000**  
aidants numériques  
formés

**25 000**  
lieux de médiation  
numérique

## 4 axes, déclinés en 16 engagements

**AXE 1 : Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fond d'ingénierie dédié**

**#1** Identifier, dans les territoires, les **collectivités ou leurs groupements porteurs des gouvernances et feuilles de route** territoriales d'inclusion numérique

**#2** Constituer un **fonds national** pour financer la pérennisation des dispositifs d'inclusion numérique

**#3** Instituer, à l'échelle nationale, une **coordination interministérielle** et partenariale

**AXE 2 : Déployer une gamme d'outils numériques accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie**

**#4** Lever les freins psychosociaux à l'usage du numérique

**#5** Déployer des **solutions de diagnostic et d'accompagnement** harmonisées et accessibles à tous les acteurs de la médiation numérique

**#6** Promouvoir collectivement le référentiel européen de compétences **DigComp**

**#7** Donner à chacun la possibilité de **se former en ligne et de manière autonome**

**#8** Accompagner les acteurs publics et privés dans leurs **dons de matériels informatiques**

**AXE 3 : Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles**

**#9** Structurer un **comité de filière** associant l'ensemble des acteurs de la médiation numérique

**#10** Labelliser les **lieux d'accueil des publics** déployant des pratiques et des compétences à destination des publics éloignés du numérique

**#11** Développer la **formation continue des Conseillers numériques** pour adapter leurs compétences à leurs réalités opérationnelles

**#12** Améliorer la reconnaissance du statut d'aidant professionnel

**AXE 4 : Collecter selon la logique du dites-le-nous une fois et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales**

**#13** Déployer une **plateforme de données** dédiée à l'inclusion numérique

**#14** Accompagner et former les **acteurs territoriaux** au pilotage de la politique d'inclusion numérique par la donnée

**#15** Lancer « **l'Observatoire des compétences numériques** » par le GIP PIX

**#16** Un engagement transverse : Intégrer et promouvoir, pour chacun des axes stratégiques de France Numérique Ensemble, les **démarches concourant au développement des communs**

## L'engagement #1 : « Identifier, dans chaque territoire, une collectivité pilote de la politique d'inclusion numérique »



### Quelle collectivité ?

Les départements et/ou les communes et EPCI pertinents (périmètre infra-départementaux porté par les intercommunalités, périmètre inter-communal ou communal) \*

#### Les co-signataires de la feuille de route locale

Les feuilles de route locales doivent être co-signées par le représentant de l'Etat dans le département et la ou les collectivité(s) locale(s) porteuses des feuilles de route locales. Les autres collectivités locales ainsi que tout acteur public ou privé peuvent être invités à marquer leur engagement en cosignant le document élaboré. Les feuilles de route locales pourront être rattachées à des dispositifs de contractualisation ou des schémas préexistants de type Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ou Schéma départemental des usages numériques (SDUN) et s'inscrire dans le cadre des SCORAN.

Par ailleurs, la formalisation des feuilles de route devra intégrer une réflexion partagée permettant de renforcer la coordination opérationnelle des programmes « Conseillers numériques » et « France services ».

### Quelles étapes ?

#### » 15 octobre 2023

Remontée par les préfetures des différentes gouvernances territoriales pressenties via une plateforme en ligne\*

#### » 31 décembre 2023

Formalisation définitive du périmètre territorial de la ou des feuilles de route et des acteurs impliqués, ainsi que l'expression en besoin d'ingénierie financière.

#### » Juin 2024

Formalisation de la ou des feuilles de routes finalisées et approuvées par toutes les parties de la gouvernance territoriale



## L'engagement #2 : « Accompagner au mieux les acteurs locaux dans la mise en œuvre financière des feuilles de route locales »

L'État renforce son accompagnement durant les deux premières années de mise en œuvre des feuilles de route locales.

\* Une subvention accordée aux structures employées de Conseillers Numériques coordinateurs

\* Le co-financement de postes de « chef de projet financement de l'inclusion numérique », de formations professionnelles et d'études d'ingénierie spécifique.



# La Banque des Territoires, partenaire historique de l'État continuera d'oeuvrer en faveur de l'inclusion numérique

Aux côtés des collectivités, des acteurs privés et des associations la Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de France Numérique Ensemble.

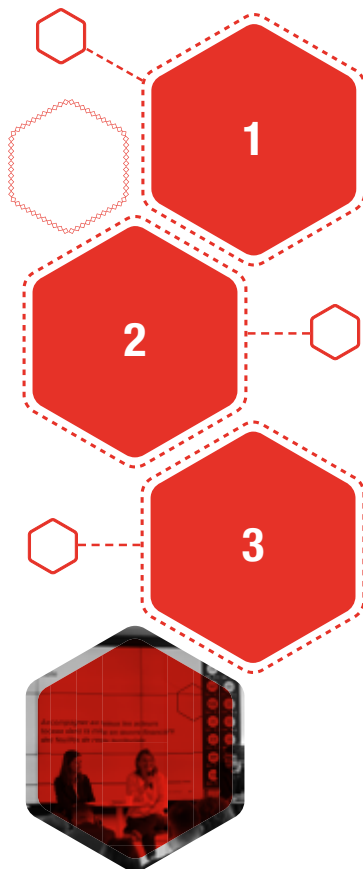
La stratégie de la Banque des Territoires en faveur de l'inclusion numérique se décline en 7 priorités, qui s'articulent autour de ses trois missions : opérer, financer et conseiller les collectivités territoriales.

## Opérer aux côtés de l'État, les politiques publiques d'inclusion numérique :

- **En mandat**, la Banque des Territoires apporte son appui à la mise en œuvre du dispositif **Conseiller numérique France services** ;
- Aux côtés de l'Etat, la **Banque des Territoires est partenaire du déploiement du réseau France services** depuis le lancement du programme. Elle a lancé cette année l'accélérateur « **Lieux innovants, Lieux accueillants** », permettant d'accompagner **1 000 France services** dans la transformation de leur lieu d'ici 2027.

## Conseiller les acteurs du secteur, et notamment les collectivités territoriales dans le développement d'une stratégie territoriale d'inclusion numérique :

Avec le **financement d'études structurantes** comme l'observatoire de l'inclusion numérique ou l'étude de marché sur le secteur de l'inclusion numérique.



## Financer en fonds propres et quasi-fonds propres des actions structurantes pour l'écosystème de l'inclusion numérique via :

- **L'accompagnement** des acteurs locaux dans leurs besoins de financements (fonds publics et/ou privés, crédits d'ingénierie, etc) ;
- **Le soutien dans la montée en compétences des « Hubs territoriaux pour un numérique inclusif »**, pour renforcer leur rôle de pôles régionaux d'animation et de structuration des écosystèmes et acteurs de médiation numérique ;
- **L'accélération des filières de reconditionnement solidaire** dans les territoires, comme initié avec Emmaüs Connect ;
- **L'investissement** dans les structures à impacts et le **déploiement des programmes d'accélération**, pour permettre à des structures privées de passer à l'échelle : l'accélérateur 13M pour l'inclusion numérique, et Passerelles pour accélérer la Edtech.



**Podcast**  
**Parlons inclusion numérique :**  
Zoom sur les orientations  
nationales